

À DESTINATION DES HABITANTS
DU GRAND VILLENEUVOIS



**TRIER, c'est simple,
c'est bon pour la planète,
et bon pour l'emploi !**

Pourquoi trier ?

Comment ?

Où ?

Ce guide vous dit tout !

Retrouvez aussi les bons gestes du tri
dans le cahier central détachable...



Animateur de tri pour le Grand Villeneuveois,
je suis votre guide au fil de ces pages.

Un doute ? Une question ?

Notre équipe est à votre écoute au **05 53 71 96 51**
ou par mail : **animateurs@grand-villeneuveois.fr**



Le mot du Président



Guillaume Lepers

Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Villeneuve

« Réduire de 50 % nos déchets enfouis d'ici cinq ans : c'est l'objectif que nous a fixé la loi dite « de transition énergétique ». La tâche est ambitieuse et le délai serré.

Il y a urgence, nous le savons tous. Urgence environnementale, urgence sanitaire, urgence humaine, urgence financière aussi.

Face au défi, nous ne pouvons pas rester inactifs. C'est pourquoi l'Agglomération du Grand Villeneuve s'engage plus que jamais pour répondre au challenge écologique et actionne tous les leviers existants : information, prévention, réorganisation et équipement de l'ensemble de ses communes.

Elle mobilise également ses ressources et saisit les opportunités d'une économie circulaire engagée sur le territoire, favorisant le réemploi, la réutilisation et le recyclage de ses déchets.

C'est beaucoup, mais ce n'est pas encore assez. Il faut trier, toujours et encore. Il faut surtout trier mieux. Et c'est à chacun de prendre sa part, au quotidien, dans son foyer.

La seule méthode connue et éprouvée pour faire baisser les quantités de sacs noirs collectés est la tarification incitative. La collectivité a donc choisi d'activer ce dispositif, d'ici 2024, pour mobiliser efficacement les habitants sur les gestes alternatifs, tant de prévention que de tri.

Le pas entre la prise de conscience et la mise en pratique n'a jamais été aussi simple. Et la planète n'en a jamais eu autant besoin. À nous tous, individuellement et collectivement, de le franchir.





Pourquoi trier ?

Sans tri, pas de recyclage possible !



**Aujourd'hui, dans
une poubelle noire
non triée, on trouve...**

34 %

Bio-déchets

(restes alimentaires, épluchures...)

12 %

Déchets de déchetteries

(ampoules, encombrants...)



34 %

Déchets recyclables

(emballages, papiers, verre...)

20 %

Ordures ménagères

(lingettes, couches pour bébé, litière...)



**80 % de ce contenu
pourrait être valorisé
par recyclage ou compostage**

Site de Monflanquin.
Capacité : 29 000 T/an.



Où partent nos déchets ?

POUBELLE NOIRE



CENTRE D'ENFOUISSEMENT
de Monflanquin.

POUBELLE JAUNE



CENTRE DE TRI de Montech (31) :
tri mécanique, puis manuel.

**Aujourd'hui, une poubelle noire de l'Agglo représente
282 kg / habitant / an.**

Une Agglo « éco-exemplaire »

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

> Organise

la collecte de bornes d'apport volontaire d'éléments recyclables sur ses 19 communes

> Favorise

le ramassage et l'hygiène publique en dotant progressivement les habitants de certaines communes de conteneurs individuels (6 300 en 2 ans)

> Gère

4 déchetteries labellisées et une plate-forme homologuée de stockage des produits de tonte et taille

> Encourage

le compostage individuel et propose des composteurs à tarif préférentiel (15€)

> Modernise

les bacs de collecte en les remplaçant, en zone rurale, par des bornes enterrées ou semi-enterrées d'une plus grande capacité, et mieux intégrées au paysage

> Sensibilise

les plus jeunes en menant des actions dans les écoles et les accueils de loisirs du territoire (animations, tri...)

> Informe

les habitants du Grand Villeneuvois et met à disposition deux animateurs de tri

BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

274

Emballages
ménagers

123

Papier

141

Verre

30

Textile

Le saviez-vous ?

TEOM, c'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui sert à financer la collecte et le traitement des déchets. Réduire sa production de déchets et mieux trier : c'est maîtriser les coûts !





Pourquoi trier ?

Consommer et trier de façon responsable, permet de :

- Limiter l'impact environnemental
- Éviter le gaspillage
- Soutenir l'économie et l'emploi local en Grand Villeneuvois

70 % de nos déchets ménagers
sont des matières premières !

Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles.



FACTURE 2019

d'élimination des poubelles noires

2,31 Millions d'€

et leur contenu a fini à l'enfouissement !

Mieux on trie, plus on réduit les coûts !

En 2019, 1/4 de nos poubelles jaunes ont fait l'objet d'un **refus de tri**, soit une facture de **90 000 €** pour la Collectivité ! (hors coût de collecte)

Bravo !



12,96 %

C'est le taux de réduction de la quantité des ordures ménagères jetées entre 2010 et 2019, soit une baisse de 42kg/habitants et par an

le tri, un geste simple

cahier détachable

Ordures
ménagères

Emballages

Papier

Verre

Textile





Les consignes de tri



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

MÉTAUX

Boîtes de conserve, canettes, aérosols, bidons alimentaires (sirop...), barquettes, opercules...

PLASTIQUES

Flacons (liquide vaisselle, shampoing), pots (yaourts, crème fraîche), bouchons, boîtes, barquettes, sachets, blisters, films plastiques, bouteilles (eau/huile)

— Couverts et gobelets en plastique vont dans la poubelle noire.

CARTONS

Boîtes de céréales, de pizza, briques alimentaires (soupe, lait...)

— Certains cartons sont trop volumineux pour le bac de tri (cartons de déménagement, d'appareils électroménagers) : ils sont à déposer en déchetterie.

info logos !



Le logo « Triman » indique que le produit se trie.

Il est obligatoire sur tous les emballages et produits recyclables.



Attention : ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais que son producteur contribue financièrement au traitement des emballages qu'il met sur le marché.

TOUS LES TEXTILES SE RECYCLENT

Vêtements, linge de maison (propres et secs), chaussures (liées par paire), sacs à main, peuvent y être déposés en **sac fermé**.

Même usés ou déchirés...

Que deviennent vos dons ?

Une valorisation de vos vêtements à 97 %



LE RELAIS

ECOTLC
L'association nationale des associations de tri sélectif



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ICI



Liures, cahiers, journaux, revues, magazines, etc.



Films plastique et blisters vont dans la poubelle jaune.

Inutile de déchirer les papiers ou de retirer les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées.

Pour réduire les quantités de papiers reçus, des autocollants STOP-PUB à apposer sur les boîtes aux lettres sont disponibles en mairies



LE VERRE, C'EST LÀ



Le verre recyclé provient uniquement des emballages alimentaires en verre (bouteilles, pots,...).



Le bris de glace, les assiettes, les verres, les pare-brise, les ampoules, les néons... Ces déchets sont acceptés en déchetterie.

CE QUI NE SE TRIE PAS VA DANS LA POUBELLE NOIRE

Les poubelles ne doivent pas être sorties en dehors des jours de collecte et être déposées uniquement dans le conteneur prévu à cet effet.

Retrouvez les jours exacts en fonction de votre lieu d'habitation sur :

www.grand-villeneuve.fr
rubrique Environnement > la collecte.

ATTENTION :

les couvercles vont dans la poubelle jaune, les bouchons en liège dans la noire.



ATTENTION !

LE SAC, C'EST DEDANS PAS À CÔTÉ !

Les dépôts en dehors des bornes ou les dépôts sauvages sont punis d'une amende pouvant aller de 68 à 1 500 euros.

Que reste-t-il dans le sac noir ?

Une fois les emballages recyclables triés (sac ou bac jaune),

Le verre déposé dans la borne verre, le papier déposé dans la borne papier, et les déchets alimentaires dans le composteur, les déchets encombrants, déchets dangereux et déchets verts apportés en déchetteries.

Il ne reste dans le sac noir que :

Des produits d'hygiène (cotons démaquillants, cotons tiges, serviettes hygiéniques...), les petits objets cassés, les couches si vous n'utilisez pas de couches lavables !



Les bons gestes

Emballage

N'IMBRIQUEZ PAS
vos emballages entre eux,
cela facilite le tri !

**PAS BESOIN D'ENLEVER
LE BOUCHON** des bouteilles
en plastique, il se recycle !

**INUTILE DE LAVÉ VOS
EMBALLAGES**, il suffit
de bien les vider !

**ÉCRASER,
COMPRESSER,**
bouteilles en
plastique, briques
alimentaires.
Ça fait gagner de la
place dans votre sac...
et dans le conteneur !



Que deviennent nos emballages triés ?

Métal



X9 =



Plastique



X6 =



Verre



=



**Le verre
se recycle
à l'infini.**

Le saviez-vous ?



LE VERRE COLLECTÉ PAR L'AGGLO,
c'est près de **3 900 EUROS** par an
reversés à la **LIGUE CONTRE LE CANCER**.

Textile

Offrez une seconde vie à vos textiles, linges de maison et chaussures même usés ou déchirés.

Comment bien trier ?



Vous pouvez déposer

Vos vêtements et votre linge de maison
propres et secs en sac fermé et vos chaus-
sures **liées par paire**. **Même usés, ils seront
valorisés.**



**Ne déposez pas
d'articles humides.**

Où les déposer ?

Dans un des points d'apport volontaire.
Trouver le plus proche de chez vous sur
le site www.lafibredutri.fr.



Pourquoi est-ce utile ?



Trier permet de transformer les TLC*
usagés en nouvelles matières et produits :
chiffons, isolants, fils, revêtement de sol...
diminuer la consommation en ressources na-
turelles, créer de nouvelles activités et emplois.

*TLC : Textiles, linge de maison, chaussures

En remettant vos **BOUCHONS EN PLASTIQUE** à l'association
« **LES BOUCHONS D'AMOUR** », vous contribuez à l'amélioration
des conditions de vie des personnes souffrant de handicap.



Composter, un geste utile, un geste fertile

S'équiper de composteurs apporte une solution économique et soucieuse de l'environnement : allégez vos poubelles et faites fleurir votre jardin !

Pourquoi utiliser un composteur ?

Nos poubelles contiennent des matières organiques biodégradables qui peuvent être transformées en terreau utilisable pour le jardin. Le composteur permet d'accélérer la décomposition et de diminuer la quantité des déchets.

Comment l'obtenir ?

Via le formulaire de réservation ci-dessous, téléchargeable sur www.grand-villeneuvois.fr, ou en téléphonant au 05 53 71 96 51

Où le récupérer ?

Une convocation vous sera transmise pour venir le récupérer auprès des services techniques de la CAGV.
Z.I. La Barbière, rue Paul Langevin, Villeneuve-sur-Lot.

Où l'installer ?

Posez-le en extérieur à même le sol, sur une terre retournée ou sarclée, afin de favoriser les échanges directs avec les micro-organismes, les vers et les insectes.

BONNES RAISONS

DE COMPOSTER À DOMICILE

1. Limiter les déplacements en déchetterie en compostant une partie des produits de tonte et de taille.
2. Produire un engrais 100% naturel et gratuit en réduisant l'utilisation de produits chimiques.
3. Lutter contre l'appauvrissement du sol en matière organique.
4. Agir en éco-citoyen.

BON DE RESERVATION D'UN COMPOSTEUR

A compléter et à retourner, accompagné d'un chèque de participation d'un montant de 15€, à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces à déposer à :

 **Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois**
24, rue du Vieux Pont - 47440 CASSENEUIL

Cette offre concerne uniquement les ménages des communes de la CAGV :

Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautejage-la-Tour, La Croix-Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédar, Monbalen, Pujols, Saint-Antoine de Ficalba, Saint-Etienne-de-Fougères, Saint-Robert, Sainte-Colombe de Villeneuve, Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot

NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal..... Commune.....

Téléphone..... Email.....

Superficie du jardin (potager, pelouse, arbres...) :m²

Pour tous renseignements, contactez les animateurs de tri au 05 53 71 96 51

Fait à.....

Le

Signature :



4 déchetteries

en Grand Villeneuvois, gratuites et ouvertes toute l'année !

Pour quoi ?

ACCEPTÉS

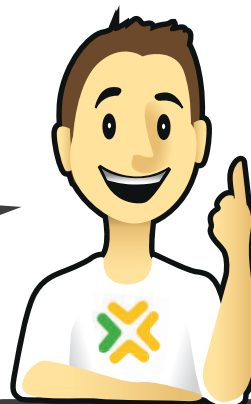
Végétaux, gravats, ferraille, bois, mobilier, équipements électriques et électroniques, lampes, huile de vidange, polystyrène, films plastique, peinture, radiographies, capsules de café.

NON ACCEPTÉS

Les déchets spéciaux (pneumatiques, amiante, ou terre) s'éliminent difficilement ; pour connaître la marche à suivre, contactez le service Environnement au 05 53 71 96 51

Pour qui ?

- > Les particuliers domiciliés dans l'Agglo
- > Les professionnels du Grand Villeneuvois



POUR LES PARTICULIERS

Accès gratuit à tout véhicule arborant un macaron sur le pare-brise. Pour l'obtenir, fournir : copie de la carte grise du véhicule, carte d'identité et justificatif de domicile. Délivré une fois, ce macaron à durée illimitée permet de s'assurer que le service est rendu aux seuls habitants qui le financent.

Comment ?

POUR LES PROFESSIONNELS

Accès autorisé à tout artisan et commerçant du Grand Villeneuvois détenteur d'une carte d'accès en déchetterie. Tarif : 15€ le m³. La carte d'accès est délivrée par les services Techniques de l'Agglo, ZI La Barbière, rue Paul Langevin, à Villeneuve-sur-Lot sur présentation de divers justificatifs. Demande à servicestechniques@grand-villeneuvois.fr

LE LÉDAT

ZAC de Campagnac
Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h*

05 53 01 57 93

Bon à savoir

Les dépôts **supérieurs à 3m³ par semaine ne sont acceptés qu'à la déchetterie de Villeneuve**, qui dispose d'une plateforme homologuée.

VILLENEUVE/LOT

ZI du Rooy, rue Henri Le Chatelier
Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h*

05 53 01 48 44

LAROQUE-TIMBAUT

ZA Pourret
Du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h*

05 53 66 90 94

STE-LIVRADE/LOT

ZA de Nombel
Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h*

05 53 01 56 65



Collecte / Collecte / COLLECTE

Les végétaux

Seuls les secteurs urbains de Villeneuve-sur-Lot, Bias, Sainte-Livrade-sur-Lot, Pujols et Casseneuil sont concernés par le ramassage des végétaux en porte à porte.

La collecte a lieu une fois par mois, les lundis et mardis. Ils doivent impérativement être sortis le dimanche soir, conditionnés dans des sacs en papier pour les restes de jardin (tonte, feuilles...) et en fagot (maximum 1 mètre de long) pour les branchages. Il n'y a pas de collecte en août et de décembre à février.

Pour savoir si votre domicile est éligible à la collecte, contactez les animateurs de tri au 05 53 71 96 51

Attention !

Faire brûler ses végétaux, dans son jardin ou ailleurs, est strictement interdit tout au long de l'année : le brûlage est passible d'une amende de 450 euros !

Chapeau !



Le saviez-vous ?

La collecte en porte à porte est assurée tous les jours de l'année, sauf les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Sacs jaunes ou cabas

nécessaires au tri des déchets, ils sont disponibles gratuitement dans votre mairie !
Contactez-la pour avoir les dates et les modalités de distribution.

Villeneuve-sur-Lot

05 53 41 53 53

Allez-et-Cazeneuve

05 53 01 46 77

Bias

05 53 70 93 48

Casseneuil

05 53 41 07 92

Cassignas

05 53 95 71 16

Castella

05 53 68 81 54

Dolmayrac

05 53 01 03 56

Fongrave

05 53 01 07 17

Hautefage-la-Tour

05 53 49 31 20

/ COLLECTE / Collecte / Collecte

Astuces pratiques... ça se recycle !

➤ **Les ampoules** : elles sont de formes variables, mais portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers ni dans le conteneur à verre. Déposez-les dans l'une des déchetteries de L'Agglo du Grand Villeneuvois ou en magasin.

➤ **Les piles et les petites batteries usagées** : tous les magasins qui en commercialisent sont tenus de les reprendre gratuitement. Vous pouvez aussi les déposer en déchetterie.

➤ **Les flacons de parfum** : certaines chaînes de cosmétique proposent des réductions en échange des flacons vides rapportés en magasin.

Les encombrants en porte à porte

Pour l'enlèvement des gros volumes (ferraille, vieux électroménagers, meubles hors d'usage), renseignez-vous auprès des animateurs de tri au 05 53 71 96 51

Avant de jeter... ayez le réflexe de réutiliser...

Détournés de leur fonction première ou simplement réparés, de nombreux objets du quotidien peuvent trouver de multiples usages... et une nouvelle vie !

Amusez-vous ou partagez-les dans les ressourceries.

AU RECYCLE TOUT
584 avenue de la Rouère - D103
47340 Hautefige-la-Tour
Tél. : 07 85 17 67 06

SAINT-VINCENT DE PAUL
157, Rue Hurault de Ligny,
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 05 53 40 17 75

EMMAÜS
Rue Marguerite et René Filhol
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 05 53 48 10 62.

La Croix Blanche

05 53 68 81 25

Laroque Timbaut

05 53 95 71 36

Le Lédat

05 53 41 91 27

Monbalen

05 53 95 72 01

Pujols

05 53 70 16 13

St-Antoine-de-Ficalba

05 53 41 70 98

St-Etienne-de-Fougères

05 53 01 06 07

Ste-Colombe de Villeneuve

05 53 40 00 75

Sainte-Livrade-sur-Lot

05 53 49 69 00

Saint-Robert

05 53 95 75 99

Numéro utile

Animateurs de tri : 05 53 71 96 51

www.grand-villeneuveois.fr



Je suis imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, par un imprimeur labellisé Imprim'Vert.

*Si vous devez me jeter,
glissez-moi dans la borne bleue...*



Pour devenir un pro du recyclage,
téléchargez l'appli **Guide du tri**
sur Android et l'App store !



LE RELAIS

ECO TLC
L'axe engorgé du triage - de la triennaire



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits



écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

recylum
engagés pour un recyclage responsable

